

Sujet : [INTERNET] Re: observations sentier Murtoli en EP

De : "> Cabinet BUSSON (par Internet)" <cabinet@busson-conseil.fr>

Date : 27/03/2017 19:03

Pour : U Levante <direction.u.levante@gmail.com>

Copie à : Catherine Ferrari <ferrari.consultant@gmail.com>, ddtm-servitude-murtoli@corse-du-sud.gouv.fr, vincente Cucchi <cucchi.vincente@neuf.fr>, Pierre-Laurent Santelli <paganacciu@yahoo.fr>, Muriel Segondy <m.segondy@yahoo.fr>

bonjour,

sans rentrer dans le détail factuel, j'ai seulement survolé la note, mais je confirme que l'existence d'une activité hôtelière touristique, donc la simple gêne pour ses occupants l'été ne saurait justifier un déplacement de la SPLL, or le cas entendu strictement de certaines propriétés avant le 1er janvier 1976.

Cordialement

Benoist BUSSON
CABINET BUSSON

Avocats à la Cour

280-282 boulevard Saint Germain - 75007 PARIS

tél. 01 49 54 64 49/64 - fax. 08 90 20 70 02

<http://www.benoistbusson.fr>

Le présent courrier est confidentiel et peut contenir des informations protégées par le secret professionnel. Dans le cas où il ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de bien vouloir nous en avertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en appelant le +33 (0)1 49 54 64 64/60. Toute utilisation ou copie de cet e-mail serait alors interdite de même que la divulgation de son contenu à toute personne.

Le 27 mars 2017 à 09:32, U Levante <direction.u.levante@gmail.com> a écrit :

Les associations U Levante, ABCDE, U Polpu et GARDE

à

Madame C. Ferrari, Commissaire enquêtrice

Objet : tracé d'un « sentier littoral » à Murtoli

Voir fichier joint

<EP Murtoli, lettre au CE CORR 27 03 2017.pdf>